

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES

24/03/2026

N° E26000025 / 84

Le président du tribunal administratif

E- Décision désignation commissaire du 24/03/2026

Vu enregistrée le 16/03/2026, la lettre par laquelle M. le Maire de la commune d'ANSOUIS demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

la révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'ANSOUIS ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2026 ;

DECIDE

ARTICLE 1 :Monsieur Jacques SUBE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 :Monsieur Bruno ESPIEUX est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 :Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 :La présente décision sera notifiée à la commune d'ANSOUIS, à Monsieur Jacques SUBE et à Monsieur Bruno ESPIEUX.

Fait à Nîmes, le 24/03/2026

le président,



Christophe CIRÉFICE